

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération
2022-0075**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Présents : 23

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 26

THEME :

Délégation

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 septembre 2022

OBJET :

**Remplacement d'un
membre
démissionnaire -
Comité Technique**

Présents :

Mme Barbara NOURRY, M. Jean-François CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, Mme Caroline BAUDOUIN, M. Franck BOUQUIN, M. Serge RAYNAUD adjoints ;
M. Sylvain LOUARN, M. Gérard LE FEL, M. Xavier LEPREVOST, Mme Annabelle RETIERE, M. Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, M. Eric VANDAELE, Mme Armelle GEHIN, M. Frédéric GEFFRIAUD, M. Eric GAUTRON, Mme Louise DREAN, Mme Emilie CARROT, Mme Céline LECOMTE, Mme Céline OLLIVIER, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

- M. Clément LECOMTE, (pouvoir à M. Jean-François CHARRIER) ;
- Mme Céline MARTINEAU, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Serge RAYNAUD est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Pour faire suite à la démission d'un conseiller municipal, membre suppléant du CT, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres.

Le comité technique sera remplacé par le Comité Social Technique après les élections professionnelles de fin d'année 2022.

Vu la délibération n° 2020-0039 en date du 12 juin 2020 fixant la composition des membres du Comité Technique

Vu l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales

Vu la démission de Madame Marie KERLOEGUEN, membre suppléant au Comité Technique et qu'il est proposé de la remplacer,

Considérant le mode de scrutin, accepté à l'unanimité par l'Assemblée par un vote à mains levées,

Il est proposé une liste unique pour le Comité Technique, comme suite :

CT TITULAIRES

- Mme Barbara NOURRY
- M. Jean-François CHARRIER
- Mme Karine MAINGUET

CT SUPPLEANTS

- M. Serge RAYNAUD
- Mme Marie KERLOEGUEN – remplacée par Mme Caroline BAUDOIN
- M. Frédéric GEFFRIAUD

Il est procédé au vote à main levée

POUR LE COMITE TECHNIQUE

Après appel à candidature et composition de liste suivante :

CT Titulaires	CT Suppléants
Nourry Barbara	Serge RAYNAUD
Jean-François CHARRIER	Caroline BAUDOIN
Karine MAINGUET	Frédéric GEFFRIAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la modification de la composition des membres du Comité Technique

Serge RAYNAUD



Secrétaire de Séance

À Saint-Mars-du-Désert, le 13 septembre 2022

Barbara NOURRY



« Pour extrait conforme au registre »

Pour ampliation et par délégation,

Benoît RICHARD

Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le / / 2022 et publié à la mairie le / / 2022

N° de télétransmission.....

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20220913-2022-0075-DE
Date de réception préfecture : 20/09/2022